DOSSIER QUALITÉ • DOCUMENT INSTITUTIONNEL

ÉVALUATION DES CANDIDATS

Procédure d’évaluation des candidats

ÉTABLISSEMENT	Auto École GTA
ADRESSE	15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve
N° D’AGRÉMENT	E1809300100
FORMATIONS	B • B automatique • A1 • A2 • AM
OBJET	Formaliser le procédé d’évaluation utilisé avant et pendant la formation
DATE D’ÉDITION	28 septembre 2026

OBJECTIF DE LA PROCÉDURE
Décrire et formaliser le procédé d’évaluation utilisé au sein de l’école de conduite ou de l’association et le mettre à la disposition du public. L’audit vérifie notamment les moyens utilisés, les durées, les compétences évaluées et les modalités de mise à disposition de l’information.

Document à mettre à disposition du public et à appliquer selon les modalités définies ci-après.

SOMMAIRE

01 Objet et principes de l’évaluation
02 Moyens utilisés
03 Durées de référence
04 Compétences évaluées – B et B automatique
05 Compétences évaluées – A1 et A2
06 Compétences évaluées – AM
07 Déroulement de l’évaluation
08 Compte rendu et décision pédagogique
09 Évaluation en cours de formation
10 Adaptation et réévaluation
11 Information du candidat et mise à disposition du public
12 Traçabilité et archivage
13 Références qualité

01 Objet et principes de l’évaluation

Auto École GTA met en œuvre une évaluation préalable permettant d’identifier le niveau initial du candidat, ses besoins de formation et les compétences à travailler.

L’évaluation est réalisée avant l’entrée effective dans le parcours de formation lorsque celle-ci est nécessaire à la définition de la prestation. Elle permet d’établir une base de travail et d’adapter la progression pédagogique.

Une évaluation des acquis est également réalisée au cours de la formation afin de vérifier la progression et d’identifier les compétences restant à consolider.

02 Moyens utilisés

Évaluation pratique : réalisée avec un véhicule adapté à la catégorie préparée, lorsque les conditions permettent une mise en situation pratique.

Évaluation théorique : utilisation de questions, situations ou supports pédagogiques permettant d’apprécier les connaissances et la compréhension des règles de sécurité routière.

Outils complémentaires : support d’évaluation, fiche de bilan, grille de compétences et, lorsque cela est pertinent, outils numériques ou simulateur. Le moyen effectivement utilisé est indiqué sur le compte rendu.

Le choix du moyen est adapté à la catégorie préparée et à la situation du candidat.

03 Durées de référence

B boîte manuelle : 45 minutes.

B boîte automatique : 45 minutes.

A1 : 45 minutes.

A2 : 45 minutes.

AM : 30 minutes.

Ces durées constituent les durées de référence de la procédure interne. Une adaptation peut être décidée lorsque la situation du candidat ou les conditions de réalisation le justifient ; la durée effectivement réalisée est alors renseignée sur le compte rendu.

04 Compétences évaluées – B et B automatique

Les compétences suivantes sont observées lors de l'évaluation, avec prise en compte des spécificités de la boîte manuelle ou automatique.

Installation, réglages, contrôles et connaissance des commandes	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Démarrage, arrêt et maîtrise élémentaire du véhicule	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Direction, trajectoire et tenue du véhicule	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Freinage et adaptation de l'allure	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Observation, prise d'information et anticipation	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Positionnement et respect de la signalisation	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Intersections, priorités et changements de direction	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Manœuvres et stationnement	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Circulation en environnement urbain et routier	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Compréhension des risques et comportement sécurisé	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Autonomie et capacité à prendre des décisions adaptées	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner

05 Compétences évaluées – A1 et A2

Pour les catégories deux-roues, l'évaluation tient compte de la maîtrise du véhicule, de l'équipement, de la perception des risques et de la capacité à adopter une conduite adaptée.

Installation, équipement et contrôles avant départ	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Prise en main et équilibre	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Allure lente et maniabilité	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Freinage et arrêt	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Évitement et maîtrise de la trajectoire	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Observation et prise d'information	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Positionnement et adaptation de l'allure	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Application des règles de circulation	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Perception des risques spécifiques aux deux-roues	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Anticipation et comportement sécurisé	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Autonomie dans les situations proposées	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner

06 Compétences évaluées – AM

L'évaluation porte sur la maîtrise élémentaire du véhicule, la connaissance des règles essentielles et l'adoption des comportements de sécurité adaptés au cyclomoteur ou au quadricycle léger.

Équipement et contrôles	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Prise en main et commandes	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Démarrage et arrêt	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Équilibre et maîtrise du véhicule	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Direction et trajectoire	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Freinage et adaptation de l'allure	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Observation et prise d'information	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Signalisation et règles essentielles	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Partage de la route et comportement sécurisé	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner
Anticipation et autonomie adaptée	Acquis / En cours / À travailler	À renseigner

07 Déroulement de l'évaluation

1. Accueil : identification du candidat et présentation de l'objectif de l'évaluation.

2. Explication : présentation des modalités, du déroulement et des critères observés.

3. Évaluation : réalisation des exercices et/ou situations correspondant à la catégorie.

4. Analyse : observation des compétences, connaissances, difficultés et besoins.

5. Bilan : restitution au candidat et identification des axes de travail.

6. Suite proposée : orientation vers un parcours de formation adapté et, lorsque nécessaire, proposition d'une nouvelle évaluation ou d'un approfondissement.

08 Compte rendu et décision pédagogique

À l'issue de l'évaluation, un compte rendu est établi. Il comporte au minimum l'identité du candidat, la date, la catégorie préparée, le moyen utilisé, la durée réalisée, les compétences observées, les résultats/observations et les besoins identifiés.

Le compte rendu final mentionne également le **nom de l'enseignant** ayant réalisé l'évaluation ainsi que son **numéro d'autorisation d'enseigner**.

Le bilan est présenté au candidat. Il sert de base à la définition ou à l'adaptation du parcours pédagogique.

09 Évaluation en cours de formation

Les compétences sont réévaluées au fil des séances au moyen d'exercices, mises en situation et bilans pédagogiques.

L'enseignant identifie les compétences acquises, en cours d'acquisition ou nécessitant un travail complémentaire. Les objectifs de la séance suivante peuvent être adaptés en conséquence.

Avant une présentation à l'examen, une vérification globale du niveau de préparation est réalisée au regard des compétences attendues.

10 Adaptation et réévaluation

Lorsque l'évaluation met en évidence des difficultés particulières, l'enseignant peut proposer des exercices complémentaires, une progression différente ou une réévaluation ciblée.

En cas d'évolution importante du niveau du candidat ou après une interruption significative de formation, une nouvelle évaluation peut être réalisée afin d'actualiser les besoins pédagogiques.

L'adaptation est individualisée et tracée dans les outils de suivi utilisés par l'établissement.

11 Information du candidat et mise à disposition du public

Le présent document est destiné à être mis à disposition du public afin que les candidats puissent connaître le procédé d'évaluation utilisé par Auto École GTA.

Il est prévu une mise à disposition **à l'accueil de l'établissement**, sous format papier ou numérique, et une communication sur demande.

Le candidat est informé avant l'évaluation de son objectif, de son déroulement et des principaux éléments observés. Le document peut être consulté indépendamment du contrat de formation.

12 Traçabilité et archivage

Le compte rendu d'évaluation est conservé dans le dossier du candidat selon les règles internes de gestion des dossiers.

Les informations permettant d'identifier la personne ayant réalisé l'évaluation, la date, la durée, le moyen utilisé et les résultats doivent rester traçables.

En cas d'adaptation ou de réévaluation, les éléments correspondants sont ajoutés au suivi du candidat.

13 Références qualité

Le présent document formalise le procédé d'évaluation utilisé par Auto École GTA et précise les moyens utilisés, les durées de référence et les compétences évaluées.

Il prévoit également la mise à disposition de cette information auprès du public.

Le compte rendu associé à chaque évaluation reprend les éléments nécessaires à la traçabilité, notamment l'identification de l'enseignant et son numéro d'autorisation d'enseigner.

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT
Auto École GTA • 15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve • Agrément E1809300100

Formations concernées : B • B automatique • A1 • A2 • AM

Document institutionnel • Procédure interne d'évaluation • Date d'édition : 28 septembre 2026